

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Benoist-sur-Vanne

SEANCE DU 16 MARS 2021

Date de la convocation : 11 mars 2021

Date d'affichage : 19 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Laurent L'ETROP, maire.

Présents : BERTHIER Aline, CARRE Jean Paul, CROSIER Julien, CROSIER Pascal, FEVRE Frédéric, FEVRE Martine, JOURD'HEUIL Aline, L'ETROP Laurent, RICHER Etienne, RICHER Jean Paul

Absents : BESSON Stéphane

Secrétaire : Madame JOURD'HEUIL Aline

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2021_05 - Approbation du compte de gestion - Année 2020

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10	10	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal après avoir entendu lecture du compte de gestion et après en avoir délibéré

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2021_06 - Approbation du compte administratif - Année 2020

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	9	9	0	0	1

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 de la commune de Saint Benoist sur Vanne qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	400 199,68 €
Recettes	492 602,99 €
Excédent de clôture	92 403,31 €

Investissement

Dépenses	188 868,35 €
Recettes	311 902,48 €
Excédent de clôture	123 034,13 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif de la commune de Saint Benoist sur Vanne - Année 2020.

2021_07 - Affectation du résultat - Année 2020

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Reports	
Déficit reporté de la section Investissement 2019	- 24 466,05 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement 2019	+ 285 259,67 €

Soldes d'exécution	
Solde d'exécution de la section Investissement (Excédent - 001)	+ 98 568,08 €
Solde d'exécution de la section Fonctionnement (Excédent - 002)	+ 197 567,26 €

Restes à réaliser	
Reste à réaliser en dépenses	92 155,00 €
Reste à réaliser en recettes	22 270,00 €

Le besoin net de la section Investissement peut donc être estimé à :	0,00 €
---	--------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Investissement	
R 001 "Solde d'exécution reporté"	98 568,08 €
R 1068 Couverture du besoin de financement "Excédent de fonctionnement capitalisés"	0,00 €

Fonctionnement	
R 002 "Excédent de fonctionnement reporté"	197 567,26 €

2021_08 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la rue du Château

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de son souhait d'effectuer la réfection de la rue du Château. Pour se faire, il demande au Conseil Municipal l'aval pour faire appel au Bureau d'Etude Brugger - Viardot.

Il présente la proposition de contrat de mission de Maitrise d'œuvre :

- L'estimation des travaux de réfection est de 74 000,00 € HT
- Les honoraires pour déclaration auprès de l'Architecte des bâtiments de France sont de 850,00 € HT
- Les honoraires pour le levé topographique sont de 950,00 € HT
- Les honoraires pour l'établissement des dossiers de demande de subvention sont de 400,00 € HT
- Le forfait de rémunération s'élève à 6.14 % du montant des travaux soit 4 540,00 € HT

Le total serait donc de 6 740 € HT soit 8 088,00 € TTC

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré

- DECIDE de faire appel au Bureau d'Etude Brugger - Viardot
- DONNE pouvoir au Maire de signer tous les documents concernant ce projet
- INDIQUE que les crédits seront portés au budget 2021

2021_09 - Proposition de NETCOM Group pour téléphonie des bâtiments communaux

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10	10	0	0	0

Monsieur le Maire, indique au Conseil Municipal, qu'une étude tarifaire concernant la téléphonie des bâtiments communaux a été menée.

Actuellement :

- Forfait téléphonique Salle polyvalente : 35,92 € TTC / mois
- Forfait téléphonique et internet Mairie + Portable des adjoints : 158,09 € TTC / mois
- Forfait téléphonique Château d'Eau : 27,12 € TTC / mois
- Soit un total de 221,13 € TTC par mois

La société NET COM propose de regrouper l'ensemble de la téléphonie et internet des bâtiments communaux pour un montant de 181 € TTC par mois. Ce qui montre une économie réalisée à laquelle s'ajoutent les appels illimités vers les portables et les téléphones fixes. L'opérateur ne serait pas modifié.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré

- DECIDE de faire appel à la société NETCOM pour la téléphonie des bâtiments communaux
- DONNE pouvoir à M. Le Maire de signer tous les documents se référant à ce dossier

2021_10 - Proposition d'adhésion à la Fondation du Patrimoine

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10	10	0	0	0

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de son souhait d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

La vocation de la fondation du patrimoine est de promouvoir la sauvegarde du patrimoine de proximité, en partenariat avec les collectivités locales et les services de l'État.

En adhérant à la Fondation du patrimoine, la commune contribuera à répondre à l'attente exprimée par les français et participera à ce projet de développement de proximité, durable.

Cette adhésion sera d'un montant de 55 € pour l'année 2021.

Après avoir entendu cet exposé, et après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- DECIDE d'adhérer à la fondation du patrimoine
- DONNE pouvoir au maire de signer les documents afférents à cette adhésion

2021_11 - Projet de rénovation de la Chapelle

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'une demande d'offre technique et financière pour la réalisation d'une étude préalable a été demandée à différents architectes.

Monsieur le Maire, présente les différentes offres réceptionnées :

Offre de M. Mathieu BATY, architecte du patrimoine :

- Relevés - Mise au net : 5 600 € HT soit 6 720 € TTC
- Etude préalable (diagnostic et demandes de subventions) : 10 290 € HT soit 12 348 € TTC
- Soit un total de 15 890 € HT soit 19 068 € TTC

Offre de M. Daniel JUVENELLE, architecte du patrimoine :

- Relevés complet, avec production de plans à 1cm/m
- Identification architecturale des divers matériaux
- Pathologie et diagnostic détaillé de l'édifice
- Projet de restauration de l'édifice
- Estimation détaillée des travaux de restauration
- Reportage photographique
- Soit un total de 5 550 € HT soit 6 600 € TTC

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- DECIDE de confier la réalisation de l'étude préalable à M. Daniel JUVENELLE, architecte du patrimoine
- DONNE pouvoir au Maire de signer tous les documents afférents à cette étude
- INDIQUE que les crédits seront inscrits au budget 2021

2021_12 - Achat d'un godet Stoll pour le tracteur J. DEERE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'une opportunité d'achat d'un godet pour le tracteur J. DEERE de la commune.

Il précise que ce godet a un volume en dôme de 1,45 m3.

Cet achat est proposé à 700 € HT soit 840 € TTC.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré

- DECIDE l'achat de ce godet pour faciliter le travail des agents communaux
- DONNE pouvoir à M. Le Maire de signer les documents afférents à cet achat
- INDIQUE que les crédits seront inscrits au budget 2021

2021_13 - Réhabilitation du logement au rez de chaussé de la Mairie

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal du projet de réhabilitation du logement communal situé au rez de chaussé de la Mairie en secrétariat afin de faciliter l'accès aux administrés de la commune.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré

- DEMANDE que des études de faisabilité soient réalisées
- DONNE pouvoir au Maire, de signer tous les documents pour la réalisation de ses études
- INFORME que les crédits devront être inscrits au budget

Questions et informations diverses

1. Marche verte

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par Mme THOMAS Céline afin de contribuer à la Marche Verte le Dimanche 18 avril 2021. Cette marche consiste à nettoyer les abords de la Route départementale 660 entre Torvilliers et Sens.

2. Julien Crosier demande l'autorisation de poser des ruches près de la cabane de chasse.

Le Conseil Municipal, l'a informé que ces ruches devront être retirées pendant la période de chasse, soit environ du 15 septembre de chaque année jusqu'au 15 mars de l'année suivante

3. La chaudière actuelle de la Mairie est au fuel domestique, il est proposé de changer le brûleur afin que l'on puisse mettre du fuel bio ou bien l'installation d'une pompe à chaleur.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 15.

Fait à SAINT BENOIST SUR VANNE, les jours, mois et an susdits

Le maire,

Laurent L'ETROP

